

Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

Marché F142026
- Fourniture de foin, de paille pour chevaux
et enlèvement de fumier au profit du site
Alfort Normandie -

Règlement de Consultation

**La date limite de remise des offres est fixée au Lundi 28 septembre
2026 à 16h00**

Sommaire

1 OBJET DU MARCHE	3
1.1 ACHETEUR :	3
1.2 DESCRIPTION DE LA PRESTATION :	3
1.3 ALLOTISSEMENT	3
1.4 DUREE DU MARCHE	3
1.5 MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	3
2 STRUCTURE ET FORME DU MARCHE	4
2.1 DECOMPOSITION DE LA PRESTATION ET FORME DU MARCHE	4
3 CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE	4
3.1 PROCEDURE DE PASSATION.....	4
3.2 MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
3.3 DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
3.4 REPONSE ET GROUPEMENT	5
3.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
3.6 VISITE FACULTATIVE DES LIEUX	5
4 PRESENTATION DES PROPOSITIONS.....	6
4.1 VARIANTES, PSE ET OPTIONS	6
4.2 MODALITES DE REMISE DES OFFRES	6
4.3 CONTENU DES PLIS	7
4.4 PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS	9
5 JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION	9
5.1 CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS.....	9
5.2 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	9
5.3 JUSTIFICATIFS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE	10
5.4 ASSURANCES	10
5.5 MISE AU POINT	10
5.6 NOTIFICATION.....	10
6 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11
7 VOIES ET DELAIS DE RECOURS	11

1 OBJET DU MARCHÉ

1.1 ACHETEUR :

L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA) est un établissement public d'enseignement et de recherche sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Elle se répartit sur deux sites géographiquement distincts :

Site de Maisons-Alfort 7, avenue du General de Gaulle 94700 Maisons-Alfort	Site d'Alfort Normandie 1504 Route de l'église 14430 Goustranville
--	--

1.2 DESCRIPTION DE LA PRESTATION :

Le marché a pour objet la fourniture de foin, de paille pour chevaux et l'enlèvement de fumier.

L'ensemble des prestations demandées est effectué uniquement au profit du campus Normand de l'EnvA.

Les classifications principales conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

- 03114100-4 Paille
- 15712000-2 Fourrage sec

1.3 ALLOTISSEMENT

La consultation est constituée d'un lot unique, le caractère homogène des prestations ne permettant pas d'identifier des prestations distinctes de nature à réaliser un allotissement.

1.4 DUREE DU MARCHÉ

Le marché prend effet à compter du 1^{er} octobre 2026, ou de sa date de notification si celle-ci a lieu postérieurement à cette date, jusqu'au 15 janvier 2029.

1.5 MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Financement : Fonds publics de l'EnvA

Délai de paiement : 30 jours.

Le mode de règlement du marché choisi par la personne publique est le virement administratif.

2 STRUCTURE ET FORME DU MARCHÉ

2.1 DECOMPOSITION DE LA PRESTATION ET FORME DU MARCHÉ

La forme retenue pour l'exécution est l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et avec un maximum en application des articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique, dans les limites financières suivantes :

- Montant minimum annuel en € H.T : 0 € ;
- Montant maximum annuel en € H.T : 80 000,00 €

3 CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

3.1 PROCEDURE DE PASSATION

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° du Code de la commande publique).

3.2 MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, l'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction.

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) ;

www.marches-publics.gouv.fr

3.3 DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation ;
- L'acte d'engagement et son annexe, l'Annexe financière contenant le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) ;
- Le cahier des clauses particulières ;
- Le cadre de réponse technique du candidat ;
- Les plans du site d'Alfort Normandie;

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Les opérateurs économiques qui auront retiré le dossier de consultation en ligne et qui se seront identifiés, recevront, le cas échéant, un courrier électronique (e-mail) les informant de la mise à disposition des modifications sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE). Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité de l'acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Si, pendant l'étude du dossier de consultation par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.4 REPONSE ET GROUPEMENT

Dans le cadre de la présente consultation, les candidats peuvent se présenter sous forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est, en application de l'article R2142-24 du code de la commande publique, solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution du marché.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R.2142-21 du Code de la commande publique.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements, sous peine d'irrégularité de leur offre en application de l'article R.2152-1 du Code de la commande publique.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros TTC. Si le montant de la sous-traitance apparaît anormalement bas, l'acheteur met en œuvre les dispositions des articles L.2152-5 et L.2152-6 du Code de la commande publique.

3.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours (4 mois) à compter de la date limite de réception des offres.

3.6 VISITE FACULTATIVE DES LIEUX

Les visites sont organisées en fonctions des disponibilités du responsable en charge de l'organisation de ces dernières.

Aucune réponse orale n'est apportée aux questions du candidat pendant la visite.

Le candidat doit demander une visite des lieux et poser ses questions via l'espace « Echange avec l'organisme » de la plate-forme de dématérialisation <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

4 PRESENTATION DES PROPOSITIONS

4.1 VARIANTES, PSE ET OPTIONS

Le marché ne comprend ni tranches optionnelles ni prestations supplémentaires éventuelles (PSE). Le marché ne comporte aucune variante.

4.2 MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr;

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limite de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur public sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur. La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le marché sera signé par le seul attributaire.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

ENVA
Service juridique
7 avenue du Général De Gaulle
94700 Maisons-Alfort

4.3 CONTENU DES PLIS

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir deux dossiers distincts :

1. Dossier administratif

2. Dossier d'offre

Dossier administratif :

Ce dossier comprendra les documents suivants :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Indication des moyens techniques du candidat
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Pouvoir de signature	Le(s) pouvoir(s) habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Dossier d'offre :

L'offre remise par un candidat doit impérativement contenir les documents suivants, sous peine d'irrégularité de l'offre :

- **L'acte d'engagement (A.E.) dûment complété et daté par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché,**
- **Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) dûment complété ;**

- Le Cadre de réponse technique du candidat dûment complété ;

4.4 PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

Les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, ne peuvent pas candidater.

5 JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

5.1 CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

- Garanties économiques et financières (chiffres d'affaires)
- Garanties techniques et professionnelles (moyens humains, techniques, références, qualifications et/ou tous documents justifiant de la capacité du candidat à réaliser les prestations).

5.2 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères ci-après.

A- Valeur technique sur 40	Points
Qualité des fournitures proposées	20
Délais de livraison	10
Modalités de l'évacuation et du traitement du fumier	10
B - Valeur économique sur 60	Points
Analyse de la partie unitaire	60

Pour la valeur économique :

Le montant pris en compte est celui indiqué en EUROS HT dans le Bordereau de prix Unitaires (BPU). Une simulation de prix sera réalisée pour analyser les prix unitaires.

Méthode de notation des prix sur la base d'une simulation de prix :

- **Note = (montant le plus bas/montant de l'offre examinée) x 40**

La valeur technique sera jugée à partir des propositions du candidat détaillées dans son cadre de réponse technique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas de bordereau des prix (BPU) rempli incomplètement, l'offre pourra être considérée irrégulière.

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5.3 JUSTIFICATIFS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE

Le soumissionnaire auquel il est attribué le marché devra transmettre électroniquement les documents demandés en application des articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique.

A défaut de production de ces documents dans le délai fixé par l'acheteur, le marché ne pourra lui être notifié.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables, conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la Commande publique

5.4 ASSURANCES

Le soumissionnaire devra, avant la notification du marché et s'il ne l'a pas fait dans son dossier de candidature, justifier qu'il est titulaire des assurances correspondantes et à jour de ses cotisations.

5.5 MISE AU POINT

Les candidats sont informés qu'il peut être demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché, avant notification, de confirmer les engagements figurant dans son offre.

Cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre.

Les modifications introduites dans le cadre de cette mise au point feront l'objet d'une annexe à l'acte d'engagement.

5.6 NOTIFICATION

Il est précisé que seule une copie de l'acte d'engagement est notifiée au titulaire du marché.

Une copie de l'acte d'engagement et de ses annexes financières éventuelles signée par le

représentant du pouvoir adjudicateur sera transmise par la plate-forme de dématérialisation <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

6 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'acheteur.

Cette demande devra être faite par la voie électronique via la plate-forme des achats de l'État (PLACE). Les candidats recevront la réponse via ce service.

7 VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Melun

43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77000 Melun

Téléphone : 01 60 56 56 30

Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr

Télécopie : 01 60 56 56 10

Site internet : <http://melun.tribunal-administratif.fr/>

Par application des dispositions du CCAG applicable au présent marché, en cas de litige ou de désaccord qui pourrait survenir notamment quant à l'interprétation ou l'exécution du présent

marché, et avant toute saisine des juridictions compétentes, les parties feront leurs meilleurs efforts pour trouver une solution amiable ;

Lorsque l'acheteur et le titulaire ne parviennent pas à régler le différend à l'issue de la durée d'instruction du mémoire en réclamation décrite dans le CCAG applicable au présent marché, les parties privilégient le recours aux modes de résolution amiables des différends.